

**DROITS DE FORMATION**  
**TARIFS FORMATION CONTINUE & REPRISE D'ETUDES**  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025

<b>Diplômes nationaux - Profil non salarié</b>		
<b>Capacité en droit</b>	Demandeur d'emploi inscrit Pôle Emploi / Salariés non pris en charge (tarif par semestre, soit 500€ + DI.P* par an)	<b>250 € + DI.P*</b>
	Demandeur d'emploi sur dispositif Régional ForProSup **	<b>90 € *</b>
<b>DAEU A/B</b>	Demandeur d'emploi inscrit Pôle Emploi / Salariés non pris en charge (hors CNED)	<b>500 € + DI.P*</b>
	CNED	<b>150 € + DI.P*</b>
	Demandeur d'emploi sur dispositif Régional ForProSup **	<b>90 € *</b>
<b>Diplôme nationaux post-bac</b> (BUT, licence, licence pro, master)	Demandeur d'emploi inscrit Pôle Emploi / Salariés non pris en charge (dont 1 <sup>ère</sup> mobilisation du Compte Personnel de Formation)	<b>850 € + DI.P*</b>
	Demandeur d'emploi sur dispositif Régional ForProSup **	<b>DI *</b>
<b>Diplômes nationaux - Profil non salarié :</b> année supplémentaire ou parcours de formation faisant suite à une VAE partielle		
<b>Tous les niveaux</b>	Demandeur d'emploi inscrit Pôle Emploi / Salariés non pris en charge (années complémentaires à la 1 <sup>ère</sup> mobilisation du Compte Personnel de Formation)	<b>300 € + DI.P*</b>

<b>Diplômes nationaux - Salariés pris en charge par un organisme financeur</b>		
<b>Capacité en droit</b>		<b>6 €/h + DI.P*</b>
<b>DAEU A/B</b>	Hors CNED	<b>6 €/h + DI.P*</b>
	CNED	<b>150 € + DI.P*</b>

<b>Formation de niveau 5/6 Licence 1 - 2 - 3</b>		<b>12 €/h + DI.P*</b>
<b>Formation de niveau 5/6 BUT 1 - 2 - 3</b>		<b>12 €/h + DI.P*</b>
<b>Formation de niveau 6 - Licence pro</b>		<b>12 €/h + DI.P*</b>
<b>Formation de niveau 6 - Master 1 Hors Sciences / Industries</b>		<b>14 €/h + DI.P*</b>
<b>Formation de niveau 6 - Master 1 - Sciences / Industries</b>		<b>15 €/h + DI.P*</b>
<b>Formation de niveau 7 - Master 2- Hors Sciences / Industries</b>		<b>14 €/h + DI.P*</b>
<b>Formation de niveau 7 - Master 2 - Sciences / Industries</b>		<b>15 €/h + DI.P*</b>
<b>Tous les niveaux sauf Master</b>	Contrat de professionnalisation	<b>12 €/h + DI.P*</b>
<b>Master - Hors Sciences / Industries</b>	Contrat de professionnalisation	<b>14 €/h + DI.P*</b>
<b>Master - Sciences / Industries</b>	Contrat de professionnalisation	<b>15 €/h + DI.P*</b>

<b>Diplômes d'Université ou formations qualifiantes</b>		
<b>Action de formation identifiant le public Formation continue hors diplômes d'université en langues</b>	Public suivant un parcours complet	<b>Tarif fiche financière de l'opération</b>
	Public suivant un parcours partiel (ex : redoublement)	<b>Tarif fiche financière * prorata des heures à effectuer + DI</b>
<b>Action de formation n'identifiant pas le public Formation continue hors diplômes d'université en langues</b>	Demandeurs d'emploi ou Salariés non pris en charge	<b>12 €/h + DI.P*</b>
	Salariés pris en charge	<b>12 €/h + DI.P*</b>

<b>Action de formation n'identifiant pas le public Formation continue : diplômes d'université en langues</b>	Demandeurs d'emploi ou Salariés non pris en charge	<b>110,00€ par semestre + DI*</b>
	Salariés pris en charge	<b>220,00€ par semestre + DI*</b>

<b>Validation des Acquis et de l'Expérience :</b>		
Tous profils	Sans accompagnement	<b>500 € + DI.P*</b>
	Avec accompagnement Présentiel	<b>1 000 € + DI.P*</b>
	Avec accompagnement Digital	<b>1 000 € + DI.P*</b>
	Accompagnement modulaire post VAE	<b>750 € + DI.P*</b>

<b>Cas spécifiques</b>		
Toutes les formations	Exemption totale de cours Salariés pris en charge	<b>15% du coût de la formation + DI.P*</b>
	Exemption totale de cours – Demandeurs d'emploi ou Salariés non pris en charge	<b>DI.P*</b>
	Dispense d'assiduité – Demandeurs d'emploi ou Salariés non pris en charge	<b>425€ par semestre x prorata des heures à effectuer + DI.P*</b>
	Apprentis en rupture de contrat d'apprentissage (hors statut de stagiaire de la formation professionnelle, ou succession de contrats d'apprentissage):	<b>DI à payer en scolarité en cas de contrat rompu avant une durée de 3 mois</b>

\* **DI.P** : Droits d'inscription universitaire 2024-2025 par an ou semestre le cas échéant + Frais relatifs au positionnement et individualisation du parcours du candidat (20€ par an) pour la mise en application de l'Art. R. 6316-1 du code du travail et, notamment l'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre, ou l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation.

\*\* ForProSup : Formation Professionnelle dans l'enseignement Supérieur. Prix à la charge du/de la stagiaire sous réserve d'une prescription pour participer au dispositif. Les montants de prise en charge par la Région Occitanie sont fixés par convention annuelle avec la Région Occitanie, couvrant notamment le complément de droits d'inscription pour les diplômés de niveau 4.

## PUBLICS CONCERNES par la tarification FORMATION CONTINUE & REPRISE D'ETUDES

Ces droits de formation s'appliquent aux publics répondant aux caractéristiques suivantes pour les actions entrant dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle (article L. 6313-1 du Code du travail). Ces publics sont alors inscrits à l'université sous le statut de la formation continue ou de la reprise d'études :

- Être **citoyen(ne) de l'Union européenne** ou **avoir un titre de séjour** permettant d'avoir des droits sociaux tels que spécifiés ci-dessous ;

**ET** au moins une des situations suivantes

- **Avoir des droits sociaux** afférents aux dispositifs de formation continue<sup>1</sup>, c'est-à-dire  
Être en recherche d'emploi<sup>2</sup>, notamment bénéficiaire d'un financement de la formation visée, et/ou d'une rémunération éventuelle dans ce cadre<sup>3</sup>,  
*OU*  
Être en situation d'emploi, notamment salarié(e), à l'exclusion des emplois courts pour les étudiant(e)s inscrit(e)s en formation initiale et n'ouvrant à aucuns droits sociaux ;
- **Avoir 25 ans ou plus ET avoir interrompu ses études initiales depuis 2 ans ou plus** avant le début de la formation visée.

Cas particuliers et dérogatoires :

- Les publics éligibles à l'inscription en DAEU qui sont inscrits conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires.
- Les publics bénéficiant de bourses universitaires ou autres droits associés à leur statut d'étudiant(e) en formation initiale ne sont pas concernés par cette tarification.
- Les publics n'étant ni en situation d'emploi, ni en recherche d'emploi, ou s'inscrivant en auditeur/trice libre ne sont pas concernés par cette tarification.
- Les usagers bénéficiant d'une exonération de tout ou partie des droits d'inscription après avis favorable de la commission d'exonération des droits de formation.

<sup>1</sup> Les droits sociaux dans ce contexte sont l'ensemble de droits résultants des dispositions législatives ayant trait notamment aux contrats de travail ou dispositions associées dans le cas d'un emploi en tant qu'indépendant(e), aux dispositifs sociaux d'assurance et de sécurité sociale, comme par exemple des droits à rémunération de Pôle Emploi ou le versement d'allocations associées à l'insertion professionnelle telle que le Revenu de Solidarité Active. Les publics orientés par les structures telles que France Travail, les Missions locales, Cap Emploi, les CIDFF, les Conseils Départementaux, les APEC sont généralement dans ce cas.

<sup>2</sup> Inclus apprentis bénéficiant du statut de stagiaire de la formation professionnelle pendant 6 mois après rupture de leur contrat d'apprentissage afin d'être accompagné dans la recherche d'un nouveau contrat

<sup>3</sup> Prise en charge faisant l'objet d'une facturation et d'un remboursement sur justificatifs notamment d'assiduité par un tiers ; Rémunération nécessitant l'assiduité en formation et la production d'attestations y afférent.